

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Formation pratique 3

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.2193.F.13

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2017-2018

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 15

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Statut didactique : Module type M1 Module type M2 Module type M3

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Champs d'activité : Radiodiagnostic Radio oncologie IRM
 TDM Médecine nucléaire Optionnel

2. Prérequis

Avoir validé tous les modules théoriques du 1^{er} semestre Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins.* Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

Objectifs généraux du module

- Développer les compétences professionnelles (aspects techniques, relationnels, sociaux et personnels)
- Gérer un projet de formation basé sur des objectifs personnels énoncés dans le CPT

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Formation pratique dans une institution publique ou privée offrant une pratique professionnelle
- Confrontation aux différentes approches professionnelles et à l'inter professionnalité
- Intégration dans l'équipe multidisciplinaire
- Approche des standards référenciés

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Pratique sous la supervision d'un(e) praticien(ne) formateur(trice) et des membres de l'équipe TRM, selon les modalités définies dans le CPT.

Exigences de fréquentation : Un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.

5.

L'évaluation du module repose sur :

- A. Projet (CPT)
- B. Evaluation de la période de formation pratique
- C. Rapport de stage et respect des délais et consignes

- Période: 2^{ème} semestre

Le contrat pédagogique tripartite est négocié avant le début du stage dans le cadre d'une visite d'immersion et/ou d'un entretien avec le/la PF

L'étudiant-e élabore un bilan intermédiaire et le fait parvenir à son conseiller (ière) aux études

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Mémorandum de la HES-SO concernant la protection des données et les règles éthiques du 14.12.2005
- L'essentiel sur les droits des patients, brochure Sanimedia: http://www.sanimedia.ch/pdf/droits_des_patients/ddp_romande.pdf
- Code de déontologie de l'ASTRM et Profil professionnel

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : M.Gianferrari , responsable formation pratique

Enseignants :

- Référents HEdS de la filière TRM
- Praticiens(iennes) formateurs(trices) des lieux de la pratique et TRM de l'équipe de radiologie des lieux de formation

Descriptif validé le 25.08.2017 par

E. Fleury
Responsable de la filière